



Licitation d'une maison/signature vendeur acheteur

Par hermine, le 25/03/2009 à 11:43

bonjour,

J'essaye en vain d'avoir une réponse, j'espère que vous pourrez m'aider.

Lors d'une succession nous sommes 2 héritiers (Mr X et moi-même), avec dans l'actif une maison et des comptes bancaires.

Mr X a souhaité acquérir la dite maison via une licitation.

Lors de ce qui devait être l'ultime rendez-vous devant notaire pour cloturer la succession nous étions tous les 2 présents avec le notaire. Le notaire a commencé par nous faire signer les 2 premiers dossiers (notoriété et reconnaissance du bien à savoir la maison) puis il a souhaité que l'on signe la cloture de la succession (avec actif passif et partage) avant la licitation de la maison. J'ai demandé la licitation avant car pour moi je pensais normal de vendre la maison avant de cloturer la succession.

L'autre personne et moi avons signé l'acte dit DÉFINITIF de la vente, avec dans ce document un paragraphe stipulant que le chèque devrait être remis le jour même. Le notaire a lui paraphé 2 pages puis a mis le dossier de cote. J'ai demandé si la maison appartenait bien officiellement à l'autre partie il a dit "oui".

Il a donc sans terminer de signer l'acte de vente commencé la lecture de la liquidation de la succession. Après la lecture de l'actif j'ai demandé où était un des biens de la personne décédée (une voiture). Le notaire a dit ne pas être informé. L'autre personne a avoué devant notaire avoir vendu, avec une fausse signature la voiture et avoir gardé l'argent (de l'espèce) pour lui. Le notaire lui a notifié que ce n'est pas légal et Mr X a dit qu'il refusait la vente de part cette "nouveau" dans la succession. Les signatures sont faites, le notaire a le document mais le chèque n'a pas été remis donc le notaire m'a dit ne pas avoir pu acté... il a aussi refusé de me remettre une copie de l'acte de vente signé par les 2 parties.

quel recours ai-je??? l'autre personne peut-elle même après signature et sans aucun changement sur le prix et le bien lié à la vente se retirer et ne plus vouloir être payé????

son motif est qu'il n'a pas accepté que je parle du faux certificat de cession du véhicule après la signature..

Je vous remercie pour votre aide, j'espère avoir été clair...

merci